

Notice de Candidature



1/2

15 Sept
2022

Ouverture des dossiers de candidature

- Remplir le [formulaire administratif](#) en ligne
- Remplir le [dossier de candidature](#) en ligne
- Envoyer par mail à candidature.tsv@formation-tsv.fr
- CV à jour
- Lettre de motivation
- Photo récente

MAIL DE CONFIRMATION

À réception de toutes les pièces constituant votre dossier, un mail indiquant "[candidature enregistrée](#)" vous sera envoyé sous 72h

Vous ne pourrez, alors, plus modifier votre candidature.

13 Nov
2022
inclus

Fermeture des candidatures

ATTENTION

- Tout document manquant ou incomplet invalidera votre candidature
- L'ensemble des réponses doivent être transmises le même jour
- Aucune confirmation ne sera donnée ni en amont ni par téléphone

28 Nov
2022

Résultats des dossiers de candidatures

La validation ou le refus de votre candidature vous sera communiqué par mail



4 Réunions d'informations

- ~~14/09/2022 à 18h~~ à la Maison des associations de Villeneuve-lès-Maguelone
- 27/09/2022 à 18h dans les locaux de TSV à Castelnau-le-Lez
- 13/10/2022 à 18h à la Maison des associations de Villeneuve-lès-Maguelone
- 03/11/2022 à 18h via zoom

INSCRIPTION

- Lien d'inscription

[RÉUNIONS D'INFORMATION](#)

DURÉE

Environ 1h de présentation + minimum 30min de questions/réponses

Vous pourrez poser toutes vos questions lors de ces réunions

Notice de Candidature



2/2

12,13,14
Déc
2022

Entretiens avec Jury

L'examen des dossiers donnera lieu à une pré-sélection débouchant sur des entretiens individuels pour les candidat-es retenu-es

La personne retenue devra se munir **OBLIGATOIREMENT**:

- d'une copie de sa pièce d'identité
- Pour les personnes étrangères, d'un titre de séjour avec autorisation de travailler sur le territoire
- d'un avis de situation Pôle Emploi à jour indiquant que vous êtes à jour dans vos démarches
- d'une prescription d'action de formation délivrée par votre prescripteur-riche (ex: Pôle Emploi, Missions Locales...)

Note aux candidat-es et prescripteur-riche concernant la prescription :

-Tant que le bon de commande n'est pas confirmé par la Région Occitanie, il est impossible de positionner un-e candidat-e et d'établir une prescription sur les plateformes en ligne de Pôle Emploi et des Missions Locales.

-Le/La candidat-e doit transmettre les coordonnées du/de la prescripteur-riche afin que l'organisme de formation puisse entrer en contact avec elle/lui dès l'émission du bon de commande.

-Un document de type «entretien de prescription» est accepté en attendant, tant que le bon de commande n'est pas édité par la Région.

16 Déc
2022

Résultats des Sélections

30 Janv
2023

Entrée en formation

Pour toute question vous pouvez:

- consulter le site www.formation-tsv.fr
- nous demander lors des réunions d'informations
- écrire à candidature.tsv@formation-tsv.fr